

Le 15 février 2023

Par SDÉ

Me Véronique Dubois, secrétaire
Régie de l'énergie
Tour de la Bourse
800, rue du Square-Victoria
2^e étage, bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Joelle Cardinal
Avocate

Hydro-Québec – Affaires juridiques
4^e étage
75, boulevard René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Tél. : 514 289-2211, poste 5211
Télec. : 514 289-2007
C. élec. : Cardinal.Joelle@hydroquebec.com

OBJET : Demande d'adoption des normes de fiabilité CIP-004-7 et CIP-011-3 relatives à la cybersécurité - Hydro-Québec par sa direction principale Contrôle des mouvements d'énergie et exploitation du réseau (DPCMEER) dans ses fonctions de coordonnateur de la fiabilité au Québec (le « **Coordonnateur** »)

Votre dossier : R-4204-2022 Notre référence : LTG07051

Chère consœur,

Au paragraphe 42 de la décision D-2022-150, la Régie demandait au Coordonnateur d'effectuer un compte-rendu des échanges avec la NERC au sujet de la possible indisponibilité des Guides d'application de la NERC au moment de l'adoption des normes de fiabilité par la Régie.

Le Coordonnateur soutient que cette situation n'est pas problématique et n'est pas un frein à l'adoption des normes de fiabilité par la Régie, ce qui a été confirmé par la NERC.

Le Coordonnateur indique avoir tenu une rencontre le 13 janvier 2023 avec M. Craig Struck¹ et M. Hugo Perez² de la NERC. Ces derniers ont expliqué à nouveau aux représentants du Coordonnateur le processus de rédaction et de dépôt du Guide d'application à l'organisme de fiabilité électrique (le « ERO »). De plus, ils ont mentionné qu'une sensibilisation a été faite auprès des équipes de rédaction de la NERC afin d'augmenter la probabilité d'approbation par le ERO. Les représentants de la NERC ont toutefois confirmé que la rédaction d'un Guide d'application n'est pas obligatoire et que, dans le cas où ce document existe, les exemples qu'il contient ne trouvent pas nécessairement application pour toutes les entités visées.

¹ Senior Compliance Auditor à la NERC

² Manager of North American Relations à la NERC

Le Coordonnateur dépose la lettre émise par la NERC, dans sa version française et anglaise, résumant la position de cette dernière quant aux Guides d'application des normes de fiabilité, comme pièces **HQCF-5, documents 1 et 2**.

Veillez recevoir, chère consœur, l'expression de nos salutations les meilleures.

(s) Joelle Cardinal

JOELLE CARDINAL

JC/

p.j.